

Communiqué de presse

UNE EQUIPE AU SERVICE DES VICTIMES DE LA ROUTE

13.11.2015

A l'occasion de la journée mondiale du souvenir des victimes de la route, ce dimanche 15 novembre, Maxime PREVOT, Ministre wallon des Travaux publics et de la Sécurité routière et l'Agence wallonne pour la Sécurité routière (AWSR) rappellent l'existence d'un service destiné aux victimes de la route et mis en place en Wallonie depuis le mois de janvier dernier.

Souvent violents, soudains et traumatisants, certains accidents de la route ont des répercussions durables voire permanentes pour les personnes qui en sont victimes. « L'après-accident » se révèle parfois être un véritable parcours du combattant pour lequel les victimes, fragilisées physiquement et psychologiquement, ne sont pas toujours armées. L'AWSR met à leur disposition un service destiné à les informer et les orienter pour toutes les démarches qui font suite à l'accident. Toute personne directement ou indirectement impliquée dans un accident de la route avec dommages corporels peut contacter ce service et ce, quels que soient sa demande et le temps écoulé depuis l'accident.

Ecouter, informer, orienter

Le service remplit 3 missions :

- **l'écoute** avec une oreille attentive alliant empathie et neutralité ;
- **l'information** : le service est en mesure de fournir des renseignements précis sur tout sujet ayant trait à l'accident ou à ses conséquences quelles qu'elles soient (physiques, psychologiques, sociales...) ;
- **l'orientation** vers le service ou la personne la plus adéquate dans le cas où l'équipe estime que la demande doit être relayée vers un professionnel du secteur.

L'équipe de l'AWSR n'intervient pas sur le lieu de l'accident. D'autres services sont compétents pour prendre en charge les victimes durant les heures et les jours qui suivent l'accident. Les victimes ou leurs proches peuvent, par la suite, contacter l'AWSR pour les questions qui restent encore en suspens.

Centre d'information

Depuis près d'un an, l'AWSR a développé un véritable point central d'informations pour les victimes et leurs proches. Deux pôles constituent l'équipe de professionnels au service des victimes. **Le pôle juridique** s'occupe de répondre aux questions qui concernent le droit des assurances et la réparation du préjudice corporel, les procédures judiciaires pénale et civile ainsi que les questions d'ordre administratif : aide à la lecture de documents complexes, informations sur les étapes qui précèdent l'indemnisation, appui lors des démarches auprès des professionnels... **Le pôle psychologique**, quant à lui, analyse les besoins des victimes fragilisées afin de les orienter vers les professionnels adéquats (groupes d'entraide, centres spécialisés, associations...). L'équipe peut également effectuer des recherches sur ce qui existe dans la région de la victime en fonction de ses demandes spécifiques.

Plus de 70 dossiers traités

Le service a été mis en place progressivement depuis le début de l'année et est totalement opérationnel depuis 6 mois. Il comptabilise, depuis sa création, plus de 70 dossiers et le nombre de demandes ne cesse d'augmenter.

Unique en Wallonie

La création d'un point central d'information et d'orientation pour les victimes de la route avait été préconisée en 2012 par le Conseil Supérieur wallon de la Sécurité routière. Suite à la régionalisation récente de plusieurs compétences en matière de sécurité routière, l'AWSR a pris en charge le développement de ce service.

Ligne téléphonique

Les victimes et leurs proches peuvent joindre le service via une ligne téléphonique qui leur est dédiée **081/821.321** ainsi qu'une adresse email : infovictimes@awsr.be.

Journée mondiale du souvenir des victimes de la route

La journée mondiale du souvenir des victimes des accidents de la route a été instaurée en 2005 par l'Organisation des Nations Unies. Depuis lors, elle est commémorée chaque 3^{ème} dimanche du mois de novembre dans de nombreux pays, sur tous les continents. L'objectif est d'attirer l'attention sur l'ampleur des dégâts émotionnels et économiques causés par les accidents de la route et de rendre hommage aux victimes ainsi qu'aux services de secours et de soutien.

A l'occasion de cette journée particulière, le Ministre Maxime PREVOT exprime tout son soutien à l'égard des victimes de la route et de leur proches. « La création d'un service dédié à l'information et l'orientation des victimes de la route était nécessaire en Wallonie afin d'éviter que ces personnes ne soient victimes une seconde fois suite à un manque d'information et de soutien. »

L'AWSR est l'A.S.B.L qui œuvre pour la sécurité routière en Wallonie. Elle remplit 5 missions : l'organisation de campagnes de sensibilisation ; l'information et l'orientation des victimes ; le soutien de la politique de contrôle des services de Police ; la production et l'analyse de statistiques ; la présidence du Conseil supérieur wallon de la Sécurité routière. L'AWSR est présidée par le Ministre wallon en charge de la Sécurité routière.

Contacts Presse :

Belinda DEMATTIA – Porte-parole de l'AWSR – 0498/048.361

Audrey JACQUIEZ - Porte-parole du Ministre Maxime PREVOT - 0497/161.861

www.tousconcernés.be

www.awsr.be

Suivez-nous sur Twitter [@AWSR_be](https://twitter.com/AWSR_be)